Image not found or type unknown

Ventilation et aeration des conseils svp

Par **padbol**, le **13/06/2018** à **13:48**

Bonjour

est ce que il ya obligation d'avoir une ventilation et aeration
pour ce qui est de la ventilation il y en a deux dans la piece principale sur une superficie de 48²
je suis confrontee depuis 2013 a ce jour
pour ce qui est de l'aeration j'ai ce sentiment que ces fameuses baguettes n'ont aucun effet

que dois je faire aucun repondant aupres de toutes les administrations publiques de la loire
quel recours en 2018 de ne pas pouvoir se faire entendre

merci de votre reponse

Par **amajuris**, le **13/06/2018** à **15:40**

bonjour,
si'il s'agit d'un logement, le bailleur doit vous louer un logement décent qui doit comporter notamment:
" des dispositifs d'ouverture et de ventilation adaptés aux besoins d'une occupation normale et au fonctionnement des équipements,"
source:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042

vous écrivez que votre logement est pourvu de 2 systèmes de ventilation.
je en comprends pas ce que vous voulez quand vous écrivez " aeration j'ai ce sentiment que ces fameuses baguettes n'ont aucun effet"

cela ne sert à rien d'écrire à toutes les administrations, il vaut mieux contacter votre bailleur et lui prouver que la ventilation est insuffisante.

salutations

Par **padbol**, le **13/06/2018** à **18:05**

l

Par **padbol**, le **13/06/2018** à **18:09**

le bailleur fait la sourde oreille
le proprietaire invisible

Par **jodelariege**, le **13/06/2018** à **18:14**

bonsoir ; il me semble avoir sur un de vos messages que vous aviez trop chaud dans votre logement?,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés